

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

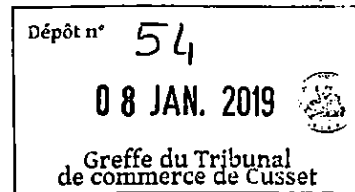
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00401 Numéro SIREN : 789 898 624 Nom ou dénomination : 3 F

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2019 sous le numéro de dépôt 54



3 F (SARL)

RESTAURATION DE TYPE RAPIDE

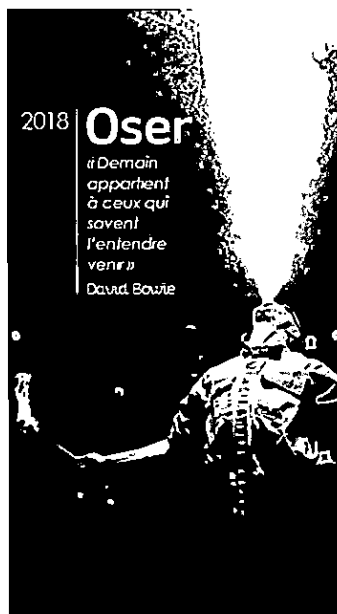
28 Route de Chantelle
Les Percièrers

03140 FLEURIEL

BILAN AU : 30/09/2018

N° SIRET : 78989862400042
Code NAF : 5610C

**CERTIFIÉ CONFORME
à l'ORIGINAL**



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise <u>3 F</u>					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>28 Route de Chantelle</u>					<u>03140 FLEURIEL</u>	
Numéro SIRET * <u>7 8 9 8 9 8 6 2 4 0 0 0 4 2</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>	
					Exercice N clos le <u>3 0 0 9 2 0 1 8</u>	
					Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>	
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	11 085	016	537
	Immobilisations corporelles *		028	344 256	030	208 719
	Immobilisations financières * (1)		040	4 413	042	4 188
	Total I (5)		044	359 754	048	213 444
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	7 832	052	6 646
		Marchandises *	060	209	062	365
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	8 096	066	7 676
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres * (3)	072	8 566	074	14 397
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	10 664	086	18 519	
Charges constatées d'avance *		092	6 356	094	5 473	
Total II		096	41 723	098	53 075	
Total général (I+II)		110	401 477	112	266 519	
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	10 000	10 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	8	8	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			
	Report à nouveau		134	15 013	19 829	
	Résultat de l'exercice		136	20 518	4 816	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	15 514	5 005	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	137 238	180 570	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	26 362	28 471	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	26 156	62 482	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	214 390	271 523	
Total général (I + II + III)		180	229 903	266 519		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	84 735
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 817
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	42

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

3 F

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	1 384	667
	Production vendue { biens services * }	215	214	497 074	510 590
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217	218		
	Production immobilisée *		222		
	Subventions d'exploitation reçues		224	2 381	3 387
	Autres produits		226		
	Autres produits		230	451	1 970
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	501 290	516 613
CHARGES D'EXPLOITATION		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	1 227	1 032
	Variation de stock (marchandises) *		236	156	365
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	161 427	170 203
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	1 186	496
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 1 685 - immobilier)		242	104 905	101 210
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 198)	243	244	2 837	2 189
	Rémunérations du personnel *		250	141 475	165 131
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	27 842	27 731
	Dotations aux amortissements *		254	35 072	36 008
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	262	109	20
	Total des charges d'exploitation (II)		264	473 866	503 654
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	27 425	12 959
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	3	0
	Produits exceptionnels (IV)		290	770	1 061
	Charges financières (V)		294	3 673	5 615
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347	300	4 007	3 590
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	20 518	4 816
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	20 518
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		330	269	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprise nouvelle (44 sexes) 986	Zone franche urbaine (44 sexes et octies A) 987	Zones de revitalisation de la défense (44 sexes) 127	Zones de revitalisation rurales (44 sexes) 138	
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (et 44 annexes) 990	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créances dues au report en arrière du déficit 346		
	"Dédution exceptionnelle (art 39 decies)" 655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	13 757	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 35 722	ant imputés sur le résultat :		360	13 757
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	11 085	412		414		416	11 085		11 085	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430	203 613	432		434		436	203 613		203 613	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	73 938	442		444	292	446	73 647		73 647	
	Installations générales, agencements divers	450	53 490	452	9 093	454		456	62 583		62 583	
	Matériel de transport	460	1 880	462		464		466	1 880		1 880	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 035	472	499	474		476	2 534		2 534	
Immobilisations financières		480	4 188	482	225	484		486	4 413		4 413	
TOTAL		490	350 230	492	9 817	494	292	496	359 754		359 754	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	10 548	502	537	504		506	11 085			
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520	76 682	522	20 361	524		526	97 043			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	27 235	532	7 442	534	284	536	34 393			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	20 236	542	5 955	544		546	26 190			
	Matériel de transport	550	855	552	226	554		556	1 081			
Autres immobilisations corporelles		560	1 230	562	551	564		566	1 781			
	TOTAL	570	136 786	572	35 072	574	284	576	171 574			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	1 COMBINE 335 I C											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1	292	284	8	42	34							
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578 292	580 284	582 8	584 42	586 34	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591					
TOTAL					596	34	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	35	722
Déficits imputés	983	13	757
Déficits reportables	984	21	965
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870	21	965

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		1	601
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		9	174
N° du centre de gestion agréé	388			
Montant de la TVA collectée	374		49	999
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		27	772
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397			

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : 3 F				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018		Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	498 458
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	498 458
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	150
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	2 381
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	1 029
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	301
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	3 861
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	1 62 655
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	74 561
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	109
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	237 325
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	264 995
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	264 995
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	498 458	Effectifs au sens de la CVAE *	023 4
Période de référence		024	01/10/2017	160	30/09/2018
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	4
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 229 903.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 498 458.34 Euros et dégageant un bénéfice de 20 518.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 7 030 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des amortissements

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine et par mesure de simplification, les amortissements sont calculés suivant les durées d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Dans le cas d'immobilisations décomposables, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue et compte tenu d'une éventuelle valeur résiduelle. Dans ce cas, un amortissement dérogatoire fiscal pourra être comptabilisé.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Frais d'établissement	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu sauf écart significatif.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 858
Total	4 858

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 494
Dettes fiscales et sociales	10 869
Autres dettes	65
Total	17 586

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 356
Total	6 356



Siège Social : Z.I. 12, avenue de Coubon - 43700 BRIVES CHARENSAC - 04 71 05 38 70 - www.segeco.fr
S.A. au capital de 8 951 784 € - R.C.S LE PUY EN VELAY B 587 350 273 - NAF : 6920Z
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Clermont-Ferrand et Lyon.

3 F
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 28 Route de Chantelle Les percières
03140 FLEURIEL
789 898 624 RCS CUSSET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 NOVEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 20 518,21 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 518,21 €
Absorption des pertes antérieures	15 012,54 €

Solde	5 505,67 €
A la réserve légale	5 505,67 €

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2018 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 novembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

